

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de St-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 8 septembre 2015, à 19h30, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir (Départ à 21h05)
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

**2015-09-08-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

**2015-09-08-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 2015-04
6. Dérogation mineure 2015-05
7. Adoption des minutes du 3 août 2015
8. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
9. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
10. Résolution
  - Adoption Calendrier des collectes des ordures et compostables 2016
  - Défibrillateur – Demande d'installation à l'église
  - CCIRC et Fondation CSSS – Tournoi de golf 18 sept. 2015
  - Appui à une demande de branchement à Bell sur le chemin Père-Roy
  - Demande de modification de la zone inondable au Schéma d'aménagement (carte B – Zones inondables – section de la Rivière Noire)
  - CRIFA - Projet aménagement paysager à la plage
11. Usine d'épuration
12. Aqueduc
  - Dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 approuvé par le MAMOT
13. États financiers mensuels
14. Dépôt du rapport de correspondance
15. Régie incendie
16. Régie des déchets solides
17. Loisirs
18. Famille et culture
19. Journal
20. Divers
  - Date de la prochaine réunion de travail
21. Période de question
22. Varia
23. Levée

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2015-09-08-03: PÉRIODE DE QUESTIONS**

D'une représentante de l'Association Appel

- Elle remercie Marc Sage et Robin Cotnoir de leur présence lors de leur AGA du 15 août dernier. Ce fut apprécié de tous. La rencontre s'est très bien déroulée.
- Elle mentionne qu'elle apprécie beaucoup l'aide de Marie-Claude Bernard de la MRC concernant les plantes aquatiques. Elle aimerait avoir un suivi du document qui sera élaboré afin de sensibiliser les riverains des lacs. Elle mentionne que certaines municipalités ont réglementé la bande riveraine (5 mètres) avec possibilité d'amendes. La directrice générale lui mentionne que le comité sera consulté au niveau de l'élaboration du feuillet de sensibilisation.
- Elle demande un suivi concernant le creusage du fossé du chemin Lippé Sud. Le conseil mentionne que la méthode du tiers inférieur fonctionne à certains endroits mais pas partout. La contrainte des conduites d'eau traversant le fossé devra être bien étudiée. Le dossier sera étudié lors de la planification budgétaire.
- Elle demande si ce serait possible de ramasser près du petit pont suite au creusage de fossé.
- Elle mentionne que le comité se réunira le 17 octobre prochain afin de procéder au nettoyage du bassin que les bénévoles ont fait l'an dernier.
- Elle demande si ce serait possible de mettre des affiches « Attention à nos enfants » sur les chemin Lippé Sud, Lippé Nord et St-Denis.
- Elle mentionne la problématique des trous sur le chemin St-Jacques et la problématique d'asphalte à l'intersection de Lippé Sud et St-Denis. Le conseil mentionne que des travaux temporaires seront effectués prochainement.
- Elle demande si la problématique vécue durant l'hiver est réglée. Le conseil mentionne que le tout a été réparé mais qu'on ne peut rien promettre.

Un citoyen demande si la municipalité prévoit demander au MTQ l'asphaltage de la Route 251. Il suggère de faire la demande directement au niveau de l'Estrie. Le conseil mentionne qu'une partie de la Route 251 appartient à la municipalité. Elle pourrait redemander au MTQ de reprendre cette route.

**2015-09-08-04 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no. 2015-04**

Les propriétaires demandent la possibilité de reculer la résidence à une distance de 5 mètre de la route 141 : 1234 route 141, lots 23-4-2 du Rang 1, canton d'hereford :

Permettre la construction d'un chalet à 5 mètres de l'emprise de la route 141, au lieu du 22,46 mètres prescrit au règlement municipal

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Impossibilité de construire la résidence

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE les chalets avoisinant sont situés à cette distance de l'emprise de la route 141.

ATTENDU QUE le projet ne bloquera pas la vue sur le lac à aucun voisin ;

ATTENDU QUE le futur bâtiment a besoin de cette distance pour se conformer au règlement

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Q2R22 pour l'installation d'une nouvelle installation septique.

ATTENDU QUE le chalet est déjà situé dans cette marge de recul par droit acquis

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu ;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure tel que proposé par le comité consultatif soit :

QUE le conseil autorise la construction d'un nouveau chalet à 5 mètres de l'emprise de la route 141.

Adopté.

**2015-09-08-05 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no. 2015-05**

Les propriétaires demandent la possibilité d'ériger un bâtiment accessoire de 155 mètres carrés à cette adresse : 1280 routes 141, lots 23-4-2 du Rang 1, canton d'hereford :

**Permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 155 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés tel que dicté par le règlement de zonage 2014-37.**

*ART. 5.1.5 Dispositions particulières pour les garages privés et les remises dans les cours avant des terrains riverains dans les zones de villégiature intensive (VI)*

*Superficie : Garage privé : la superficie la plus petite entre les suivantes :*

*- 100 mètres carrés (1 076 pi<sup>2</sup>) ;*

*- 50 % de la superficie (projection au sol) du bâtiment principal.*

*Remise : 10 mètres carrés (108 pi<sup>2</sup>) maximum.*

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Impossibilité de construire le bâtiment accessoire.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE la superficie d'un bâtiment accessoire pour un terrain hors de la zone VI pour la même dimension de terrain est de 185m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE le projet ne bloquera pas la vue sur le lac à aucun voisin ;

ATTENDU QUE le bâtiment ne sera pas de dimension supérieure à la résidence qui est d'une superficie de 183,15 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QU' il y a déjà un bâtiment accessoire à cet endroit et le propriétaire désire garder ses équipements à l'intérieur de celui-ci le temps de la construction du nouveau bâtiment ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu ;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure tel que proposé par le comité consultatif soit :

QUE le conseil autorise la construction d'un bâtiment accessoire de 155 mètres carrés.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2015-09-08-06: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fautoux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 3 août 2015 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2015-09-08-07: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 4854 à 4917 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (113 260.23\$), la liste des prélèvements (août 2015) et le rapport de salaires versés (août 2015) en date du 8 septembre 2015.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2015-09-08-08: INSPECTION 2015 D'INSTALLATIONS SEPTIQUES EN 2<sup>E</sup> VISITE**

Le suivi de  
cette

ATTENDU QUE la municipalité a procédé en 2015 à l'inspection de plusieurs installations septiques sur son territoire ;

est suspendu

au termes de

la résolution

2015-10-05-04

jusqu'à

un nouvel

ordre

NI

ATTENDU QUE certaines installations septiques avaient été inspectées il y a environ 5 ans ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il n'avait pas donné le mandat d'inspecter des installations septiques en 2<sup>e</sup> visite ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et Résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil demande de ne pas envoyer des lettres de « non-conformité » aux propriétaires d'installations septiques « non conformes », inspectées en 2015 en 2<sup>e</sup> visite, selon la liste des matricules suivants : 1296-28-6124, 1296-28-7266, 1296-49-0323, 1296-07-6997, 1296-68-4157, 1296-38-5953, 1296-96-4356.

Adopté.

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir quitte la session à 21h05.

**2015-09-08-09: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS**

Le maire mentionne que la prochaine date de dépôt de projets pour le pacte rural est fixée au 11 décembre 2015. La rencontre d'information sur le projet « Interconnexion Québec-New Hampshire » organisée par Hydro-Québec s'est bien déroulée.

L'inspecteur municipal mentionne qu'il y aura des coûts supplémentaires aux travaux de membranes puisque certains détails manquaient à l'appel d'offre.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2015-09-08-10: TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DES CÔTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité ;

D'autoriser les travaux des réfections (empierrement) au bout d'un ponceau sur le chemin des Côtes. Les coûts de ces travaux sont estimés à environ 10 000\$.

Adopté.

**2015-09-08-11: ADOPTION DU CALENDRIER 2016 DES COLLECTES DES ORDURES ET COMPOSTABLES**

ATTENDU QUE l'Annexe « I » du Règlement no 226 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de St-Herménégilde prévoit l'adoption du calendrier des collectes sur le territoire de la Municipalité à chaque année ;

ATTENDU QUE le calendrier des collectes des ordures et compostables fait partie intégrante de cette annexe après son adoption annuelle ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'adopter le Calendrier des collectes des ordures et compostables de la municipalité de St-Herménégilde pour l'année 2016 comme suit :

**Journée de collecte**

Date	Vidanges	Compostables
Mardi 5 janvier 2016	✓	✓
Mardi 2 février 2016	✓	✓
Mardi 1 mars 2016	✓	✓
Mardi 29 mars 2016	✓	✓
Mardi 26 avril 2016	✓	✓
Mardi 10 mai 2016		✓
Mardi 24 mai 2016	✓	✓
Mardi 7 juin 2016		✓
Mardi 14 juin 2016	✓	✓
Mardi 21 juin 2016		✓
Mardi 28 juin 2016		✓
Mardi 5 juillet 2016	✓	✓
Mardi 12 juillet 2016		✓
Mardi 19 juillet 2016		✓
Mardi 26 juillet 2016	✓	✓
Mardi 2 août 2016		✓
Mardi 9 août 2016		✓
Mardi 16 août 2016	✓	✓
Mardi 23 août 2016		✓
Mardi 30 août 2016		✓
Mardi 6 septembre 2016	✓	✓
Mardi 20 septembre 2016		✓
Mardi 4 octobre 2016	✓	✓
Mardi 18 octobre 2016		✓
Mardi 1 novembre 2016	✓	✓
Mardi 29 novembre 2016	✓	✓

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

Mardi 20 décembre 2016	✓	✓
------------------------	---	---

Adopté.

**2015-09-08-12: DÉFIBRILLATEUR – DEMANDE D'INSTALLATION À L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur est présentement installé au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire est presque toujours fermé sauf lors de location de la salle ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel du défibrillateur ne permet pas un accès à celui-ci en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit idéal pour l'installer serait à l'église ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde demande l'autorisation à la Fabrique de la paroisse Saints-Apôtres d'installer le défibrillateur à l'église ;

QUE le conseil dégage complètement la Fabrique de toute responsabilité face à cette installation ;

QUE la municipalité assume les coûts reliés au système d'alarme lors d'une tentative de vol.

Adopté.

**2015-09-08-13: CCIRC ET FONDATION CSSS – TOURNOI DE GOLF 19 SEPT. 2015**

Aucune inscription.

**2015-09-08-14: APPUI À UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT À BELL SUR LE CHEMIN PÈRE-ROY**

CONSIDÉRANT QUE la plupart des résidences autour du lac Wallace ont accès à un branchement téléphonique de Bell ;

CONSIDÉRANT QU'une résidente se voit refuser le branchement à une ligne téléphonique de Bell sur le chemin Père-Roy ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde appuie la demande de branchement à une ligne Bell d'une résidente du chemin Père-Roy.

Adopté.

**2015-09-08-15: DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE INONDABLE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT (CARTE B – ZONES INONDABLES – SECTION DE LA RIVIÈRE NOIRE**

CONSIDÉRANT QU'en août 2003, une demande de modification de la zone inondable avait été déposée à la MRC par le propriétaire concerné ;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2003, la MRC avait accepté la demande de modification par résolution sans toutefois modifier le Schéma d'aménagement ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde, considère qu'une partie de zone inondable (carte B – zones inondables, section de la Rivière Noire à Saint-Herménégilde), ne devrait pas être considérée inondable ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde demande à la MRC de modifier son Schéma d'aménagement (carte B – zones inondables, section de la Rivière Noire à Saint-Herménégilde) puisqu'elle considère que les lots 14A-P, 15A-P et 14E du Rang 1 Canton de Hereford, ne devraient pas être compris à l'intérieur de la plaine inondable de récurrence 0-20 ans.

Adopté.

**2015-09-08-16: CRIFA – PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À LA PLAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a demandé au Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA d'élaborer un plan d'aménagement paysager de la plage de Saint-Herménégilde ;

CONSIDÉRANT QUE le CRIFA fournit gratuitement le temps de ses élèves et professeurs pour l'élaboration du plan et des travaux d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra assumer tous les coûts (matériel, machinerie, fleurs, arbres, arbustes, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être réalisés dès la fin septembre, début octobre 2015 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu ;

QUE le conseil accepte l'offre d'aménagement paysager de la plage de Saint-Herménégilde de la part du CRIFA pour un budget d'environ 1000\$ plus les taxes applicables

QUE le plan d'aménagement devra être approuvé par Marc Sage et Jeanne Dubois, avant le début des travaux ;

QUE la municipalité finance ce projet à partir du Fonds de parc et terrains de jeux.

Adopté.

**2015-09-08-17: USINE D'ÉPURATION**

Le conseil demande d'attendre avant d'acheter la pompe pour la chaux.

Le conseil mentionne qu'il serait important de procéder aux modifications des regards à l'usine.

**2015-09-08-18: AQUEDUC**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 approuvé par le MAMOT.

**2015-09-08-19: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 août 2015.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

**2015-09-08-20: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 4 août au 8 septembre 2015.

**2015-09-08-21: RÉGIE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2015-09-08-22: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2015-09-08-23: LOISIRS**

La conseillère Jeanne Dubois mentionne que la Bourse Hyundai n'existe plus. Elle remet des dépliants de la Fondation Bon Départ. Pour le travailleur de rue, il manque de fonds.

Il y a mention que le comité des Loisirs de St-Herménégilde est dissous.

**2015-09-08-24: FAMILLE ET CULTURE**

La conseillère Sylvie Fauteux résume les dossiers de ses différentes rencontres.

**2015-09-08-25: JOURNAL**

Un article sera publié dans le journal concernant la dissolution du comité des Loisirs de St-Herménégilde afin de mentionner le manque de bénévoles et la répercussion sur les activités que le comité chapeautait.

**2015-09-08-26: DIVERS**

Date de la prochaine réunion de travail : 29 septembre 2015 à 18h30.

**2015-09-08-27: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**2015-09-08-28: VARIA**

Aucun point.

**2015-09-08-29: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Jeanne Dubois propose la levée de l'assemblée à 22h45.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.